

Assurances placements

Les assurances placement sont des contrats que vous souscrivez avec une **compagnie d'assurances**, et non avec une banque. Elles sont toutefois commercialisées par des banques.

Une assurance placement est un investissement à long terme (minimum 8 ans). Il est possible de reprendre votre capital investi, en tout ou en partie, moyennant le paiement de frais éventuels.

Il existe quatre types d'assurances placement :

- **l'assurance placement Branche 21**
- **l'assurance placement Branche 23**
- **Combinaison des assurances placement Branche 21 et 23**
- **l'assurance Branche 26**

Assurance Branche 21

Description

Le rendement est composé d'**intérêts fixes** pendant toute la durée du contrat ou pour une période déterminée (par exemple de 8 ans). Vous recevez, outre ces intérêts fixes, une **participation bénéficiaire**. La compagnie d'assurances vous fait profiter de son bénéfice. A l'échéance, la compagnie d'assurances vous remboursera le capital investi (majoré des intérêts et de la participation bénéficiaire éventuelle).

Une assurance décès est généralement liée à cet investissement. En cas de décès pendant la durée du contrat, la compagnie d'assurances versera un montant à la personne que vous avez désignée en tant que bénéficiaire.

Les deux principaux types d'assurances placement de la Branche 21 sont :

- des assurances placement à taux d'intérêt garanti, éventuellement assorti d'une participation bénéficiaire éventuelle. Vous bénéficiez ainsi d'un taux fixe garanti.
- des assurances placement sans taux d'intérêt garanti, dont le rendement dépend d'une éventuelle participation bénéficiaire. Le risque de ce type de contrat est plus élevé, car il n'est pas assorti d'un taux fixe et il n'est jamais sûr que la compagnie d'assurances verse effectivement une partie de son bénéfice.

Avantages

- Vous pouvez généralement déterminer vous-même la durée et le montant investi (moyennant le respect de certaines conditions).
- Vous pouvez verser le montant investi par le biais d'un seul versement ou d'un ordre permanent par lequel le versement d'un montant fixe est opéré à intervalles réguliers.
- A tout moment, vous pouvez reprendre la totalité ou une partie de votre capital investi de manière anticipée (attention, cette opération est parfois soumise à des frais).
- Vous avez droit annuellement à un rendement fixe déterminé, éventuellement complété par un bonus variable, sous la forme d'une participation bénéficiaire.
- Sous certaines conditions, il est possible que vous ne deviez pas vous acquitter d'un précompte mobilier sur le taux.

- Votre capital est garanti à l'échéance.
- Vous pouvez désigner un bénéficiaire en cas de décès. Le choix du bénéficiaire est libre. Vous pouvez choisir la personne à qui la compagnie d'assurances doit verser le capital et les intérêts de votre contrat en cas de décès pendant la durée de votre contrat.

Inconvénients

- Outre les frais d'entrée (selon le montant investi), les frais de sortie (en fonction du moment de sortie) et les frais de gestion, vous payez sur chaque virement une taxe qui est versée à l'Etat.

Risques

- En cas de faillite de la compagnie d'assurances, il est possible que votre capital investi et / ou vos intérêts ne soi(en)t pas remboursé(s), en tout ou en partie. Les risques de faillite d'une compagnie d'assurances sont évidemment très minces. Vous pouvez en outre faire appel au fonds de protection des dépôts pour récupérer votre capital.
- Vous devez tenir compte des frais de sortie éventuels si vous retirez des fonds (en tout ou en partie) de manière anticipée. Le montant des frais dépend de la durée résiduelle du contrat. Moins la durée résiduelle est importante, moins les frais sont élevés.
- Si le taux augmente pendant la durée de votre contrat et que vous souhaitez récupérer votre capital et vos intérêts, par exemple en investissant dans un contrat à taux plus élevé, il est possible que des frais soient comptabilisés. C'est ce qu'on appelle une « indemnité conjoncturelle ».

Caractéristiques clés

Le capital est-il protégé à l'échéance ? OUI

Votre capital est garanti à l'échéance du contrat.

Le rendement est-il connu à l'avance ? PARFOIS

Lorsqu'il n'est question que d'un taux fixe sans participation bénéficiaire, votre rendement est connu. Si une participation bénéficiaire est possible, il est alors impossible de calculer votre rendement à l'avance. En effet, vous ne connaissez jamais le montant que la compagnie d'assurances vous versera et à quel moment elle le fera.

Quand le capital est-il disponible ?

Votre capital est garanti **à l'échéance** du contrat. Vous pouvez retirer votre capital, en tout ou en partie, avant l'échéance, mais des frais sont alors comptabilisés dans la plupart des cas.

Attention, la plupart des contrats n'ont pas d'échéance fixe. Le capital est disponible, en tout ou en partie, au moment où vous demandez les fonds ou en cas de décès.

Assurance Branche 23

Description

Le rendement ne se compose pas d'un taux fixe, car vos versements sont investis, dans le cas d'une Branche 23, dans un **ou plusieurs fonds d'investissement** que vous pouvez sélectionner vous-même dans une liste. Les fonds d'investissement proposés dépendent du type de contrat que vous avez choisi. Le rendement de votre investissement dépend donc de la valeur des fonds d'investissement qui ont été acquis pour vous.

Si vous optez pour une assurance vie de la Branche 23, vous ne partagez pas le bénéfice de la compagnie d'assurances.

Il existe des contrats d'assurance avec ou sans échéance, et avec ou sans protection de capital.

Avantages

- Vous pouvez généralement déterminer vous-même la durée et le montant investi (moyennant le respect de certaines conditions).
- Vous pouvez verser le montant investi par le biais d'un seul versement ou d'un ordre permanent par lequel le versement d'un montant fixe est opéré à intervalles réguliers.
- Vous pouvez aisément modifier votre sélection de fonds et transférer vos fonds investis d'un fonds à l'autre (attention, cette opération est parfois soumise à des frais).
- A tout moment, vous pouvez reprendre la totalité ou une partie de votre capital investi de manière anticipée (attention, cette opération est parfois soumise à des frais).
- Il n'y a pas de précompte mobilier pour les contrats sans protection de capital.
- Vous pouvez désigner un bénéficiaire en cas de décès. Le choix du bénéficiaire est libre. Vous pouvez choisir la personne à qui la compagnie d'assurances doit verser le capital et les intérêts de votre contrat en cas de décès pendant la durée de votre contrat.

Inconvénients

- Outre les frais d'entrée (selon le montant investi), les frais de sortie (en fonction du moment de sortie) et les frais de gestion, vous payez sur chaque virement une taxe qui est versée à l'Etat.
- La valeur du contrat d'assurance évolue en fonction de la valeur des fonds d'investissement sélectionnés. Elle peut augmenter, mais aussi baisser.

Risques

- En cas de faillite de la compagnie d'assurances, il est possible que votre capital investi ne soit pas remboursé, en tout ou en partie. Ce risque est toutefois très limité, car vos versements sont investis dans des fonds de placement qui ne sont pas en possession de la compagnie d'assurances.
- La valeur des fonds d'investissement sélectionnés dépend des actions ou des obligations dans lesquelles il a été investi et peut, dès lors, varier à la hausse comme à la baisse. Il existe un risque supplémentaire si ces fonds de placement investissent dans des actions ou des obligations libellées dans une autre devise que l'euro. Il est possible que la valeur de la devise baisse par rapport à celle de l'euro.
- Vous devez tenir compte des frais de sortie éventuels si vous retirez des fonds (en tout ou en partie) avant l'échéance. Le montant des frais dépend de la durée résiduelle du contrat. Moins la durée résiduelle est importante, moins les frais sont élevés.

Caractéristiques clés

Le capital est-il protégé à l'échéance ? NON

Etant donné que la valeur des fonds de placement varie en fonction de celle de placements sous-jacents, il est possible, à l'échéance, que le montant soit inférieur par rapport au montant total que vous avez investi.

Le rendement est-il connu à l'avance ? NON

Quand le capital est-il disponible ?

Votre capital est disponible **à l'échéance** du contrat. Vous pouvez retirer votre capital, en tout ou en partie, avant l'échéance, mais des frais sont alors comptabilisés dans la plupart des cas.

Attention, la plupart des contrats n'ont pas d'échéance fixe. Le capital est disponible, en tout ou en partie, au moment où vous demandez les fonds ou en cas de décès.

Combinaison assurance Branche 21 et 23

Description

Cette assurance vie comprend deux volets, une assurance vie de la Branche 21 et une assurance vie de la Branche 23, et combine donc un **rendement garanti** (Branche 21) à un **rendement lié à des fonds d'investissement** (Branche 23).

Une assurance-décès est généralement liée à cet investissement. En cas de décès pendant la durée du contrat, la compagnie d'assurances versera un montant à la personne que vous avez désignée comme bénéficiaire.

Vous avez la possibilité de sécuriser les bénéfices issus de vos investissements dans des fonds de placement de la Branche 23 en les transférant dans le volet Branche 21.

Avantages

- Vous pouvez généralement déterminer vous-même la durée et le montant investi (moyennant le respect de certaines conditions).
- Vous pouvez verser le montant investi par le biais d'un seul versement ou d'un ordre permanent par lequel le versement d'un montant fixe est opéré à intervalles réguliers.
- Dans le volet Branche 23, vous pouvez aisément modifier votre sélection de fonds et transférer vos fonds investis d'un fonds à un autre (attention, cette opération est parfois soumise à des frais). Vous pouvez également passer du volet Branche 23 au volet Branche 21, et inversement.
- A tout moment, vous pouvez reprendre votre capital investi, en tout ou en partie, de manière anticipée (attention, cette opération est parfois soumise à des frais).
- Pour le volet Branche 21, vous avez droit annuellement à un rendement fixe déterminé, éventuellement complété par un bonus variable, sous la forme d'une participation bénéficiaire. Celle-ci dépend généralement du rapport entre votre capital investi dans le volet Branche 21 et celui investi dans le volet Branche 23.
- Sous certaines conditions, il est possible que vous ne deviez pas vous acquitter d'un précompte mobilier sur les intérêts.
- Votre capital est garanti à l'échéance.
- Vous pouvez désigner un bénéficiaire en cas de décès. Le choix du bénéficiaire est libre. Vous pouvez choisir la personne à qui la compagnie d'assurances doit verser le capital et le taux de votre contrat en cas de décès pendant la durée de votre contrat.

Inconvénients

- Outre les frais d'entrée (selon le montant investi), les frais de sortie (en fonction du moment de sortie) et les frais de gestion, vous payez sur chaque virement une taxe qui est versée à l'Etat.
- Pour le volet Branche 23, la valeur du contrat d'assurance évolue en fonction de la valeur des fonds d'investissement sélectionnés. Elle peut augmenter, mais aussi baisser.

Risques

- En cas de faillite de la compagnie d'assurances, il est possible que votre capital investi et / ou votre taux ne soi(en)t pas remboursés, en tout ou en partie. Les possibilités d'une faillite d'une compagnie d'assurances sont évidemment très minces. Vous pouvez en outre faire appel au fonds de protection des dépôts pour récupérer votre capital à concurrence du montant investi dans le volet Branche 21.
- Vous devez tenir compte des frais de sortie éventuels si vous retirez des fonds (en tout ou en partie) de manière anticipée. Le montant des frais dépend de la durée résiduelle du contrat. Moins la durée résiduelle est importante, moins les frais sont élevés.
- Pour le volet Branche 21 : si le taux augmente pendant la durée de votre contrat et que vous souhaitez récupérer votre capital et votre taux, par exemple en investissant dans un contrat à taux plus élevé, il est alors possible que des frais soient comptabilisés. C'est ce qu'on appelle une «indemnité conjoncturelle».
- Pour le volet Branche 23 : la valeur des fonds d'investissement sélectionnés dépend des actions ou des obligations dans lesquelles il été investi et peut, dès lors, varier à la hausse comme à la baisse. Il existe un risque supplémentaire si ces fonds de placement investissent dans des actions ou des obligations dans une autre devise que l'euro. Il est possible que la valeur de la devise baisse par rapport à celle de l'euro.

Caractéristiques clés

*Le capital est-il protégé à l'échéance ? **UNIQUEMENT POUR LE VOLET BRANCHE 21***

Etant donné que la valeur des fonds de placement varie en fonction de la valeur de placements sous-jacents, il est possible, à l'échéance, que le montant soit inférieur par rapport au montant total que vous a investi.

*Le rendement est-il connu à l'avance ? **PARFOIS***

Pour le volet Branche 21, lorsqu'il n'est question que d'un taux fixe sans participation bénéficiaire, votre rendement est connu. Si une participation bénéficiaire est possible, il est alors impossible de calculer votre rendement à l'avance. En effet, vous ne connaissez jamais le montant que la compagnie d'assurances vous versera et à quel moment elle le fera.

Pour le volet Branche 23, le rendement dépend de l'évolution des fonds d'investissement, il n'est donc jamais connu à l'avance.

Quand le capital est-il disponible ?

Votre capital est disponible **à l'échéance** du contrat. Vous pouvez retirer votre capital, en tout ou en partie, avant l'échéance, mais des frais sont alors comptabilisés dans la plupart des cas.

Attention, la plupart des contrats n'ont pas d'échéance fixe. Le capital est disponible, en tout ou en partie, au moment où vous demandez les fonds ou en cas de décès.

Assurance de la branche 26

Description

Le rendement est composé d'un **taux fixe** pendant toute la durée du contrat ou d'une période déterminée (par exemple 8 ans). Vous recevez, outre ce taux fixe, une **participation bénéficiaire**. La compagnie d'assurances vous fait profiter de son bénéfice. A l'échéance, la compagnie d'assurances vous remboursera le capital investi.

Contrairement à une assurance de la Branche 21, **aucune assurance-décès** n'est liée à une assurance de la Branche 26.

Une assurance de la Branche 26 est surtout **intéressante pour les entreprises**. En effet, elles ne doivent pas payer de taxes sur les primes et elles peuvent, en outre, récupérer le précompte mobilier sur les revenus de produits par le biais de l'impôt sur les sociétés.

Avantages

- Avantage fiscal pour les entreprises.
- Vous pouvez généralement déterminer vous-même la durée et le montant investi (moyennant le respect de certaines conditions).
- Vous pouvez verser le montant investi par le biais d'un seul virement ou d'un ordre permanent par lequel le virement d'un montant fixe est opéré à intervalles réguliers.
- A tout moment, vous pouvez reprendre votre capital investi, en tout ou en partie, de manière anticipée (attention, cette opération est parfois soumise à des frais).
- Vous avez droit annuellement à un rendement fixe déterminé, éventuellement complété par un bonus variable, sous la forme d'une participation bénéficiaire.
- Sous certaines conditions, il est possible que vous ne deviez pas vous acquitter d'un précompte mobilier sur les intérêts.
- Votre capital est garanti à l'échéance.

Inconvénients

- Outre les frais d'entrée (selon le montant investi), les frais de sortie (en fonction du moment de sortie) et les frais de gestion, vous payez sur chaque virement une taxe qui est versée à l'Etat. D'autres conditions s'appliquent aux entreprises.
- Vous ne pouvez pas désigner de bénéficiaire en cas de décès. Vous ne pouvez donc pas choisir la personne à qui la compagnie d'assurances doit verser le capital et les intérêts de votre contrat en cas de décès pendant la durée de votre contrat.

Risques

- En cas de faillite de la compagnie d'assurances, il est possible que votre capital investi et / ou vos intérêts ne soi(en)t pas remboursés, en tout ou en partie. Les risques de faillite d'une compagnie d'assurances sont évidemment très minces.
- Vous devez tenir compte des frais de sortie éventuels si vous retirez des fonds (en tout ou en partie) de manière anticipée. Le montant des frais dépend de la durée résiduelle du contrat. Moins la durée résiduelle est importante, moins les frais sont élevés.
- Si le taux augmente pendant la durée de votre contrat et que vous souhaitez récupérer votre capital et vos intérêts, par exemple en investissant dans un contrat à taux plus élevé, il est possible que des frais soient comptabilisés. C'est ce qu'on appelle une «indemnité conjoncturelle».

Caractéristiques clés

Le capital est-il protégé à l'échéance ? OUI

Votre capital est garanti à l'échéance du contrat.

Le rendement est-il connu à l'avance ? PARFOIS

Lorsqu'il n'est question que d'un taux fixe sans participation bénéficiaire, votre rendement est connu. Si une participation bénéficiaire est possible, il est alors impossible de calculer votre rendement à l'avance. En effet, vous ne connaissez jamais le montant que la compagnie d'assurances vous versera et à quel moment elle le fera.

Quand le capital est-il disponible ?

Votre capital est disponible **à l'échéance** du contrat. Vous pouvez retirer votre capital, en tout ou en partie, avant l'échéance, mais des frais sont alors comptabilisés dans la plupart des cas.

Cette fiche de connaissance reflète fidèlement la réalité en date du 01/03/2013.